

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR LA RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS DE LA COMMUNE DE LA PIERRE

---

Il est porté à la connaissance du public, et notamment aux habitants, propriétaires, usagers à titre divers, directement concernés ou non, que le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE soumet à enquête publique le projet de réglementation des boisements de la commune de La Pierre, du lundi 3 juillet 2017 au jeudi 3 août 2017 inclus.

Le dossier d'enquête comprend notamment le plan de zonage des différents périmètres, le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres et la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier, y compris des informations environnementales et de l'avis de l'autorité compétente et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de La Pierre, Place de la Mairie – La Plantée - 38570 La Pierre, aux horaires habituels d'ouverture au public, à savoir :

**- lundi et jeudi de 14h à 18h30.**

Les observations peuvent également être transmises pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de La Pierre à l'adresse indiquée ci-dessus ;

- par courriel à l'adresse de la mairie : [mairielapierre@wanadoo.fr](mailto:mairielapierre@wanadoo.fr).

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site du Conseil départemental, maître d'ouvrage de la procédure : [www.isere.fr](http://www.isere.fr) et sur celui de la commune de La Pierre : [www.mairie-lapierre.fr](http://www.mairie-lapierre.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours des permanences de Monsieur Guy Delpal, commissaire-enquêteur, à la mairie de La Pierre :

- **le lundi 3 juillet de 15h à 17h,**
- **le jeudi 3 août de 16h30 à 18h30.**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie de La Pierre, aux heures d'ouverture au public. Ces documents pourront également être consultés au Département de l'Isère (Direction de l'Aménagement, service agriculture et forêt, 9 rue Jean Bocq, 38000 Grenoble), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En outre, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis en ligne pendant un an sur le site internet du Département [www.isere.fr](http://www.isere.fr).

Au terme de l'enquête, le Département de l'Isère approuvera par délibération les mesures relatives à la réglementation des boisements pour la commune de La Pierre, après avis de la commune, de la Chambre d'agriculture et du Centre national de la propriété forestière.